

2010-A032

OBJET : Politique culturelle - Equipements culturels - Musée Granet - Tarification des expositions temporaires 2010

Le 25 février 2010 à 17 h 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la halle des sports de Venelles sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 17 février 2010, conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Maryse JOISSAINS MASINI, Président - AGARRAT Henri - AGOPIAN Jacques - ALBERT Guy - BABULEAUD Jean-Pierre - BARBAT-BLANC Odile - BARRET Guy - BAUTZMANN Marcel - BELLUCI Angélique - BENON Charlotte - BERNARD Christine - BLAIS Jean-Paul - BONFILLON Jean - BONTHOUX Odile - BOYER Michel - BRAMI Helliot - BRAMOULLÉ Gérard - BRUNET Danièle - BUCCI Dominique - BUCKI Jacques - CASSAN René - CATELIN Mireille - CHARDON Robert - CHARVIN Philippe - CHAZEAU Maurice - CHEVALIER Erick - CHORRO Jean - CRISTIANI Georges - DAVENNE Chantal - DE PERETTI François-Xavier - DECARA Yannick - DELOCHE Gérard - DESCLOUX Odette - DEVESA Brigitte - DI CARO Sylvaine - DILLINGER Laurent - DUCATEZ-CHEVILLARD Christine - DUFOUR Jean-Pierre - DUPERREY Lucien - FERAUD Pierre - FERAUD Jean-Claude - GARÇON Jacques - GARDIOL Philippe - GOUIRAND Daniel - GOURNES Jean-Pascal - GROSDÉMANGE Gérard - GROSSI Jean - CHRISTOPHE - GUEZ Daniel - GUINIERI Frédéric - HAMARD-OULMI Nadira - JAUME Emmanuelle - JOUVE Mireille - LAGIER Robert - LE MOINE Patrick - LEGIER Michel - LICCIA Marcel - MANCEL Joël - MARTIN Régis - MATAS Henri - MAURET Jacques - MAURICE Jany - MICHEL Claude - MICHEL Marie-Claude - MOHAMMEDI Amaria - MONDOLONI Jean-Claude - MORDELLI Pascale - MOUGIN Jacques - MOYA Patrick - MUSSET Alain - NELIAS Mireille - NICOLAOU Jean-Claude - ORCIER Annie - PAOLI Stéphane - PERRIN Jean-Claude - PERRIN Jean-Marc - PIERRON Liliane - PIN Jacky - PIZOT Roger - POITOU Frédéric - RENAUDIN Michel - RIVET-JOLIN Catherine - ROUGIER Jacques - ROUSSEL Jacques - SAEZ Jean-Pierre - SANGLINE Bruno - SANTAMARIA Danielle - SILVESTRE Catherine - SUSINI Jules - TAULAN Francis - TRINQUIER Noëlle - VENEL Gérard

Étai(en)t excusé(s) et suppléé(s) :

BURLE Christian suppléé par MAUNIER André - CIOT Jean-David suppléé par REYRE Michel - DEMENGE Jean suppléé par MIOCHE Philippe - GARNIER Eliane suppléée par MARRON Danielle - GUERRERA Hervé suppléé par VALETTA Marie-José - LECLERC Jean-François suppléé par ODERMATH Eric - MALLET Raymond suppléé par AUBERT Jean-Luc - MARIEN Richard suppléé par MAGNAN Catherine - MEDVEDOWSKY suppléé par SKRIVAN Fleur - SLISSA Monique suppléée par FAÏRE-MONTON Nathalie - TURCAN Jean-Louis suppléé par NAVIO Christine

Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales :

AMAROUCHE Annie donne pouvoir à FERAUD Pierre - AMIEL Michel donne pouvoir à NELIAS Mireille - AREZKI Alain donne pouvoir à DESCLOUX Odette - ARNAUD Christian donne pouvoir à BOYER Michel - BOUTILLOT Guy donne pouvoir à MANCEL Joël - CONTE Marie-Ange donne pouvoir à BELLUCI Angélique - DAGORNE Robert donne pouvoir à BONFILLON Jean - DRAOUZIA Fatima donne pouvoir à DELOCHE Gérard - FENESTRAZ Martine donne pouvoir à SILVESTRE Catherine - FOUQUET Robert donne pouvoir à BRUNET Danièle - GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - GALLESE Alexandre donne pouvoir à CHAZEAU Maurice - GARCIA Daniel donne pouvoir à BUCCI Dominique - GERACI Gérard donne pouvoir à BRAMI Helliot - JOISSAINS Sophie donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - JONES Michèle donne pouvoir à DI CARO Sylvaine - LAFON Henri donne pouvoir à PAOLI Stéphane - LARNAUDIE Patricia donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - MERGER Reine donne pouvoir à BENON Charlotte - MERSALI Malik donne pouvoir à AGARRAT Henri - MOINE Anne donne pouvoir à PIN Jacky - OLLIVIER Arlette donne pouvoir à PIERRON Liliane - PATOT Gérard donne pouvoir à ORCIER Annie - PORTE Henri-Michel donne pouvoir à RENAUDIN Michel - POTIE François donne pouvoir à TAULAN Francis - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - TONIN Victor donne pouvoir à DILLINGER Laurent

Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir :

BOULAN Michel - CANAL Jean-Louis - CURINIER Erick - DEVAUX Pierre - FILIPPI Claude - GASCUEL Jean - GERARD Jacky - GUINDE André - LONG Danielle - LOUIT Christian - PELLENC Roger - ROUARD Alain - TERME Françoise - VEYRUNES Bernard

Secrétaire de séance : Yannick DE CARA

Monsieur Jean BONFILLON donne lecture du rapport ci-joint.

Direction Générale Adjointe
Rayonnement Culturel et Sportif
Et Equipements Communautaires
Direction de la Culture

CONSEIL DU 25 FEVRIER 2010

Rapporteur : Monsieur BONFILLON

Objet : Equipements culturels- Musée GRANET - Tarification des expositions temporaires 2010

Décision du Conseil

Il vous est proposé d'arrêter les tarifications du Musée Granet pour les expositions temporaires Alechinsky et de la collection Burda, du 5 juin 2010 au 31 janvier 2011.

Mes chers Collègues,

Dans le cadre de sa programmation d'expositions temporaires en 2010, le musée Granet consacre du 5 juin au 2 octobre 2010 une exposition au peintre contemporain Pierre Alechinsky, figure majeure de la scène picturale française de la seconde moitié du XXème siècle et du début du XXIème siècle.

Intitulée «*Alechinsky. Les ateliers du Midi*», l'exposition sera centrée sur la production réalisée au fil des décennies par l'artiste dans ses différents

ateliers en Provence et dans le midi, notamment la « *Suite des Bouches-du-Rhône* », ou l'œuvre peint au Tholonet.

La seconde qui devrait se dérouler de la mi-octobre 2010, portera sur l'accueil d'une sélection d'une centaine d'œuvres de la collection Frieder Burda (Baden Baden-RFA). Cette collection d'une richesse exceptionnelle comporte 750 œuvres modernes et contemporaines d'artistes allemands et américains en particulier.

Il convient donc de déterminer, dans le cadre de sa régie, les tarifs d'accès au Musée pendant la période de ces expositions.

Pour les autres périodes d'ouverture du musée Granet, la tarification appliquée sera celle adoptée lors du conseil du 23 octobre 2009.

La tarification

1 - Visites libres

Tarif plein : 6 euros

Tarif réduit : 4 euros :

- apprentis jusqu'à 25 ans,
- personnes à mobilité réduite et leur accompagnateur (sur présentation d'une carte d'invalidité délivrée par une maison départementale des personnes handicapées (MDPH),
- personnes malvoyantes et malentendantes,
- achats en nombre (à partir de 15 places achetées)

Gratuité :

- les visiteurs de moins de 18 ans,
- les étudiants, sur présentation d'une carte d'étudiant en cours de validité
- les demandeurs d'emploi de longue durée (à partir de 6 mois), les bénéficiaires du RMI, les bénéficiaires du RSA, les titulaires du minimum vieillesse et du minimum invalidité, les détenteurs de la carte loisirs du CCAS d'Aix en Provence
- les détenteurs de la carte Ministère Culture en cours de validité, membres de l'Icom, Icomos, AGCCPF

- les journalistes, les conférenciers régionaux, nationaux et internationaux, les accompagnateurs de groupes,
- les adhérents de l'association Culture du cœur (dans la limite du contingent alloué), les adhérents de l'association des Amis du Musée Granet
- les abonnés du musée Granet

- Location d'un audio guide : 3 €/ personne

2 - Visite guidées

2.1- Visites guidées individuelles

Durée 1h : Droit d'entrée + 4 euros (nota : le tarif réduit ne s'applique que sur l'entrée au musée)

2.2. Tarifs de groupes

Scolaires : tarification habituelle (conformément à la délibération tarifaire du 12 décembre 2008).

Etudiants, dans le cadre d'une visite organisée par leur établissement ou par une association étudiante

- entrée : gratuité
- médiation : 20 euros.

Adultes

Les groupes doivent comprendre minimum 15 et maximum 30 personnes, accompagnateurs compris.

Visites guidées : doit d'entrée en tarif réduit + 60 euros

CE et COS des collectivités : droit d'entrée en tarif réduit + 55 euros

Droit de parole : il est gratuit, mais la location d'audiophones est obligatoire

Location audiophone (pour droit de parole) : 30 €

Location audiophone pour guides des offices de tourisme: 15 €

Toute prestation complémentaire entraînant la mise à disposition de matériel technique (audio guides et audiophones), pour des visites guidées en langue étrangère, ou pour des groupes nécessitant des prestations spécialisées, pour des groupes souhaitant bénéficier de locations d'espaces privés ou d'organisation de visites privées, fera l'objet d'établissement de devis.

Nota : les tarifs réduits individuels sont valables sur présentation d'un justificatif à jour. Pour les chômeurs de plus de 6 mois : justificatif avec la date d'inscription + certificat mensuel d'inscription.

VU l'exposé des motifs ;

VU le code général des collectivités territoriales;

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ARRETER** les tarifs d'accès du Musée à compter du 5 juin 2010 au 31 janvier 2011 selon les barèmes et conditions tels qu'exposés ci-dessus ;
- **AUTORISER** Madame le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces y afférant.

OBJET : Politique culturelle - Equipements culturels - Musée Granet - Tarification des expositions temporaires 2010

Vote sur le rapport

Inscrits	143
Votants	129
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	129
Majorité absolue	65
Pour	129
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Étai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Étai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Étai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Étai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

